

SOCIÉTÉ DU FOLKLORE INDOCHINOIS

À LA SOCIÉTÉ DU FOLKLORE INDOCHINOIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 avril 1936)

Le comité provisoire de la Société du folklore indochinois s'est réuni hier à 18 h., à l'Université de Hanoï. Étaient présents : MM. Cœdès, directeur de l'E F E O. ; Bernard, inspecteur adjoint au directeur de l'Instruction publique ; Delsalle, inspecteur des Affaires politiques et administratives ; Ner, professeur à l'École supérieure de droit ; R. P. Lebourdais, directeur du *Trung Hoa Bao*, S. E. Pham gia Thuy, conseiller à la Cour d'appel de Hanoï ; MM. Ton that Binh, rédacteur en chef de *La Patrie annamite* ; Lê Thuoc, professeur au Lycée du Protectorat ; Ng. van To, assistant à l'E F.E O. ; Labrouquère et Ng. manh Thuong, secrétaires.

M. Ner donne lecture d'une lettre de S. E. Pham Quynh, ministre à Hué, qui est d'avis qu'« un groupe unique suffit ». M. Malleret, conservateur du musée Blanchard de la Brosse à Saïgon, est du même avis.

Après un échange de vues entre MM. Delsalle, Cœdès et Ner, le Comité provisoire élit les commissions suivantes :

Rédaction des statuts : MM. Labrouquère et Ng. manh Tuong ;

Rédaction d'une circulaire aux personnes s'intéressant au folklore indochinois : MM. Ner et Ng van Tô ;

Propagande et recensement des chercheurs : MM. Ner et Pham gia Thuy.

Le Comité adopte, comme méthode de travail, le système des exposés d'ensemble qui portent sur de vastes questions, proposant les problèmes, indiquant des questions pendantes, des lacunes, des solutions douteuses, en un mot provoquant et organisant les recherches futures.

M. Delsalle signale l'intérêt qu'il y a à entreprendre le plus tôt possible l'étude des coutumiers annamites. S. E. Pham gia Thuy attire l'attention du Comité sur la partie la plus belle et la plus intéressante des traditions populaires : les contes qui vivent dans la mémoire du peuple.

On sait qu'à la suite des frères Grimm, les collectionneurs se sont mis à l'œuvre ; même chez les demi-civilisés, une moisson abondante a pu être faite, grâce à l'activité des ethnographes et des missionnaires. Il en est résulté une immense littérature, que seuls quelques savants spéciaux peuvent connaître complètement, mais dont de grandes parties sont cependant suffisamment répandues et à la disposition du public savant.

« D'un côté, a écrit un folkloriste français, les recueils de contes populaires ont été mis à contribution par les philologues qui s'occupent d'études comparatives sur les littératures, et qui y ont cherché la solution de problèmes concernant la genèse d'œuvres littéraires du moyen âge et même de l'antiquité classique et orientale. D'autre part, des ethnographes, des historiens des croyances religieuses ont cru trouver dans des contes des survivances de superstitions et de pratiques très anciennes et très remarquables. On peut ajouter que des savants des tendances les plus diverses n'ont pas hésité à se servir des contes populaires pour leurs études de mythologie »

M. Lê-Thuoc demande si les communications peuvent être rédigées dans une des principales langues indochinoises : annamite, cambodgien, laotien. Le Comité répond par l'affirmative.

Il est une étude qui mérite de retenir l'attention de la Société du folklore, c'est celle de la filiation des poésies populaires annamites. L'on conçoit la difficulté de cette entreprise : connaître la masse des poésies déjà imprimées ne demande que de la patience ; accroître par ses propres explorations ce matériel considérable, demande déjà non seulement du labeur, mais l'art de chercher aux bons endroits ; ce n'est rien encore ; il faut la sûreté du tact qui distingue entre quinze ou vingt pièces roulant sur le même sujet et, au premier regard, identiques, celles d'où les autres découlent ; il en faut autant pour fixer à peu près l'ordre dans lequel celles-ci sont sorties de la première. On sait que ce travail a été fait avec beaucoup de soin pour la poésie populaire française et italienne. Certains folkloristes sont arrivés à démêler dans la poésie populaire celle que le peuple a véritablement composée et celle qu'on a composée pour lui et, dans cette dernière catégorie, celle que le peuple a réellement adoptée d'avec celle dont les lettrés seuls ont fait cas. Ils prouvent qu'une très grande partie des chants qu'on attribue aux villageois parce qu'ils les chantent sont d'origine littéraire, quoique les auteurs aient essayé d'attraper la manière de penser et de parler des humbles ; c'est surtout, dit-on, par ses gracieuses fêtes, par sa finesse naturelle, que le campagnard français ou italien a bien mérité de la poésie ; il a suggéré beaucoup plus de jolis vers qu'il n'en a fait. En est-il de même en Indochine ? La Société du folklore inscrira probablement la question à son programme. »
